

ment différencié et plus favorable aux pays en développement. D'une façon générale, ces instruments permettent de mieux contrôler nombre des obstacles non tarifaires auxquels se sont trouvés confrontés les exportateurs canadiens, et entraînent une plus grande «transparence» des pratiques des autres gouvernements pouvant gêner l'accès à leurs marchés. De plus, on a convenu de méthodes améliorées de règlement des différends et de surveillance internationale afin d'assurer la concrétisation des avantages attendus.

En ce qui concerne l'agriculture, les importantes concessions échangées avec nos principaux partenaires commerciaux touchent plus d'un milliard de dollars d'exportations canadiennes. Les concessions obtenues des États-Unis revêtent une importance particulière. Les échanges agricoles ont également été favorisés par les accords conclus sur certaines des barrières non tarifaires les plus courantes. D'importantes concessions étrangères ont été gagnées pour certains produits de la pêche: elles avantagent nos producteurs des côtes est et ouest, mais ne répondent pas pleinement aux objectifs canadiens. Enfin, nous avons obtenu de meilleures conditions d'exportation de notre whisky sur les marchés des États-Unis, de l'Europe et du Japon.

Les effets cumulatifs des neuf séries de négociations non-discriminatoires (sept dans le cadre du GATT et deux avec les États-Unis en 1935 et 1939) ont donné lieu à une situation où un grand nombre de manufacturiers canadiens peuvent maintenant accroître de façon appréciable leur productivité et atteindre les niveaux auxquels sont arrivés leurs concurrents des États-Unis, de la CE et du Japon dans un système commercial conçu, entre autres, pour aider ses membres à préserver leur indépendance nationale. On a ainsi contribué à réduire les différences entre les deux options si souvent débattues dans l'histoire de la nation canadienne, à savoir si l'on doit ou non rechercher une plus grande intégration économique avec les États-Unis afin d'accroître les économies d'échelle et de parvenir à des augmentations significatives de productivité (c.-à-d. par une zone de libre échange Canada/États-Unis ou une union douanière), ou au contraire conserver notre indépendance économique nationale pour nous contenter d'un potentiel de production économique quelque peu inférieur.

Toutefois, le Tokyo Round n'a pas tout accompli. Il subsiste d'importants tarifs sur des produits susceptibles d'être exportés sur divers marchés. Les accords du Tokyo Round sur les mesures tarifaires ne constituent qu'un premier pas vers une discipline et une transparence satisfaisantes en ce qui concerne l'utilisation de la vaste gamme de mesures dont disposent les gouvernements pour gérer le mouvement des importations et influencer le sens du développement économique. Certains de ces accords prévoient spécifiquement de nouvelles négociations après une période de mise en application donnée. La transition qu'effectuent nombre d'économies de l'OCDE vers la consolidation du secteur tertiaire exige une meilleure compréhension des problèmes touchant le commerce international des services. Les règles internationales régissant le commerce des produits agricoles et halieutiques ne sont pas encore aussi développées que celles touchant le commerce des produits industriels. C'est pourquoi l'évolution de l'économie canadienne en général et de notre politique commerciale en particulier continuera d'être conditionnée par les événements qui surviennent au pays et à l'étranger, et tout particulièrement par la mesure dans laquelle des améliorations sont apportées au système commercial.